

# Fiche de données de sécurité

## Hempel's Classic Varnish



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 - France

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Hempel's Classic Varnish  
Identité du produit : 0115000000, 001344EB  
Type de produit : vernis

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'emploi : plaisir.  
Utilisations identifiées : Produit de consommation.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations relatives à la société : Hempel (France) S.A.S.  
5 rue Jean Monnet  
60000 Beauvais, France  
Tel.: + 33 (0) 344 08 28 90  
hempel@hempel.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)  
+33 (0) 1.45.42.59.59 (ORFILA)  
Voir la section 4 de la fiche de données de sécurité (premiers secours).

Date d'édition : 27 Novembre 2025

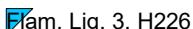
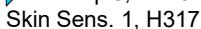
Date de la précédente édition : 10 Juillet 2025.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

 Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES  
 Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE  
 STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques)  
 vPvB, EUH441 TRÈS PERSISTANT ET TRÈS BIOACCUMULABLE

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : 

Mentions de danger :  H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

 EUH441 - S'accumule fortement dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.

Conseils de prudence :

Généralités : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention :  Sé procurer les instructions spéciales avant utilisation. Porter des gants de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention :  Recueillir le produit répandu. EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

# Fiche de données de sécurité

## Hempel's Classic Varnish



### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Ingrédients dangereux : hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  
anhydride phthalique  
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Éléments d'étiquetage supplémentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange contient des substances évaluées comme étant un PBT ou un vPvB, consulter la section 3.2. Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un perturbateur endocrinien.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	REACH #: 01-2119463258-33 CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Indice: 649-327-00-6	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 EUH066	[1]
C10-C13 hydrocarbons (n-alkanes, isoalkanes, cyclics) <2% aromatics	REACH #: 01-2119457273-39 CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Indice: 649-327-00-6	≥1 - ≤3	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	[1]
xylène	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Indice: 601-022-00-9	≥1 - ≤3	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315	ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (gaz)] = 5000 ppm
anhydride phthalique	REACH #: 01-2119457017-41 CE: 201-607-5 CAS: 85-44-9 Indice: 607-009-00-4	<1	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	ETA [oral] = 1530 mg/kg
Reaction mass of bis (1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate 2-(5-chloro-2H-benzotriazole-2-yl)-6-(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-phenol	REACH #: 01-2119491304-40 CAS: 1065336-91-5	<0.25	Skin Sens. 1A, H317 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M [aigu] = 1 M [chronique] = 1
	REACH #: 01-2119971796-18 CE: 223-445-4 CAS: 3896-11-5	≤0.3	vPvB, EUH441	-
			Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[1] [3]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Généralités :

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de respiration irrégulière, de somnolence, de perte de conscience ou de crampes : Appelez 112 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours).

Contact avec les yeux :

Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne rien administrer par voie orale. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.

Contact avec la peau :

Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Ingestion :

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Pencher la tête vers le bas pour que les vomissements ne retournent pas dans la bouche ou la gorge.

Protection des sauveteurs :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :

Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation :

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau :

Dégrasse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion :

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

##### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :

Aucune donnée spécifique.

Inhalation :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement

Contact avec la peau :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure

Ingestion :

Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant :

Traitements symptomatiques requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques :

Pas de traitement particulier.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Recommandé: mousse antialcool, CO<sub>2</sub>, poudre, eau atomisée.  
Ne pas utiliser: jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Ce matériau s'accumule fortement dans l'environnement et les organismes vivants, y compris chez l'homme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux :Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact direct avec des matériaux renversés Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandrent au sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prévenir la formation de concentration d'inflammation ou d'explosivité de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations en vapeurs supérieures à celles des limites d'expositions. Les produits doivent être utilisés seulement dans des zones où toutes flammes et autres sources d'ignition ont été exclues. L'équipement électrique doit être aux normes de protection appropriés. Pour évacuer l'électricité statique pendant le transfert, les futs doivent être mis à terre et connectés au récipient de réception par un câble conducteur. Aucun outils produisant des étincelles ne doit être utilisé.

Éviter l'inhalation de vapeur et de jet du vaporisateur. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Pour les équipements de protection individuelle appropriés, voir le chapitre 8. Toujours conserver dans des récipients de la même matière que celle du recipient d'origine.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

# Fiche de données de sécurité

## Hempel's Classic Varnish



### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie. À conserver hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de: agents oxydants, bases fortes, acides forts. Ne pas fumer. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Les récipients qui ont été ouverts doivent être bien refermés et conservés verticaux pour prévenir tout écoulement.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Fiche Technique séparée pour des recommandations ou des solutions spécifiques au secteur industriel.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
xylène	<p><b>Ministère du travail (France, 6/2024) [xylènes, isomères mixtes, purs]</b> Absorbé par la peau.</p> <p>VLE 15 minutes: 442 mg/m<sup>3</sup>. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)</p> <p>VLE 15 minutes: 100 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)</p> <p>VME 8 heures: 221 mg/m<sup>3</sup>. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)</p> <p>VME 8 heures: 50 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)</p> <p><b>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022) [xylene, mixed isomers]</b> Absorbé par la peau.</p> <p>TWA 8 heures: 50 ppm.</p> <p>TWA 8 heures: 221 mg/m<sup>3</sup>.</p> <p>STEL 15 minutes: 100 ppm.</p> <p>STEL 15 minutes: 442 mg/m<sup>3</sup>.</p>

##### Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

##### Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

##### Doses dérivées avec effet

Non applicable.

##### Concentrations prédictes avec effet

Non applicable.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Une ventilation locale ou d'autres systèmes de contrôle techniques sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

##### Mesures de protection individuelle

Généralités :

Les gants doivent être portés pour tout travail salissant. Les vêtements de protection tels que tablier / combinaison doivent être portés quand le risque de salissure est si important que des vêtements de travail classiques ne protègeraient pas correctement la peau d'un contact avec le produit. Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.



# Fiche de données de sécurité

## Hempel's Classic Varnish



### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'hygiène :	Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller à la salle de bain, de même qu'à la fin de la journée.
Protection des yeux/du visage :	Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection des mains :	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés. La qualité des gants de protection chimique doit être choisie en fonction des concentrations spécifiques au poste de travail et de la quantité de substances dangereuses. Comme les conditions de travail actuelles sont inconnues. Contacter les fournisseurs de gants afin de trouver le type approprié. Ci-dessous les types de gants pouvant être utilisés d'une manière générale:  Recommandé: Gants Silver Shield / Barrier / 4H, caoutchouc nitrile (>0.3 mm), alcool polyvinyle (PVA), Viton® À porter éventuellement: caoutchouc nitrile (>0.1 mm) Exposition de courte durée: caoutchouc néoprène (>0.1 mm), caoutchouc butyle (>0.5 mm), caoutchouc naturel (latex) (>0.4 mm), chlorure de polyvinyle (PVC), caoutchouc butyle (>0.3 mm)
Protection corporelle :	L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Protection respiratoire :	Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Si les zones de travail ont une ventilation insuffisante: Quand le produit est appliqué par les moyens qui ne produiront pas d'aérosol comme la brosse ou le rouleau, porter un masque équipé d'un filtre à gaz de type A, couvrant la moitié ou totalement le visage, lors du ponçage utiliser un filtre à particules de type P. (EN140) Utiliser uniquement un appareil de protection respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide.
Couleur :	Transparent
Odeur :	Semblable au solvant
pH :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Point de fusion/point de congélation :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Point d'éclair :	Vase clos: 38°C (100.4°F)
Taux d'évaporation :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Inflammabilité :	Très inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.

Pression de vapeur :	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa
	hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	0.75006 - 2.25018	0.1 - 0.3			

Densité de vapeur :	Non disponible.
Densité relative :	0.93 g/cm³
Coefficient de partage (Log K <sub>oe</sub> ) :	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
Température d'auto-inflammabilité :	

# Fiche de données de sécurité

## Hempel's Classic Varnish



### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom des composants	°C	°F	Méthode
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	280 - 470	536 - 878	

Température de décomposition : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Viscosité : Danger par aspiration (H304) Non classé. Test non approprié en raison de nature du produit.

Propriétés explosives : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Propriétés comburantes : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

### 9.2 Autres informations

Solvant(s) % en poids : Moyenne pondérée: 39 %

Eau % en poids : Moyenne pondérée: 0 %

Teneur en COV : 371.1 g/l

Teneur en COT : Moyenne pondérée: 332 g/l

Solvant Gaz : Moyenne pondérée: 0.064 m<sup>3</sup>/L

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

#### 10.4 Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

Légèrement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières réductrices.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Quand exposé à de hautes températures, peut produire des produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes,

évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

#### Toxicité aiguë

# Fiche de données de sécurité

## Hempel's Classic Varnish



### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition	Effets
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Rat - Voie orale - DL50	>2000 mg/kg	
C10-C13 hydrocarbons (n-alkanes, isoalkanes, cyclics) <2% aromatics	Lapin - Voie cutanée - DL50	>2000 mg/kg	
xylène	Rat - Voie orale - DL50 Lapin - Voie cutanée - DL50 Rat - Voie orale - DL50	>5000 mg/kg >4200 mg/kg 3523 mg/kg	
anhydride phthalique	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs Rat - Inhalation - CL50 Gaz. Lapin - Voie cutanée - DL50	6350 ppm [4 heures] 5000 ppm [4 heures]	
2-(5-chloro-2H-benzotriazole-2-yl)-6-(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-phenol	Rat - Voie orale - DL50 Rat - Voie orale - DL50 Rat - Voie cutanée - DL50	>3160 mg/kg 1530 mg/kg >2000 mg/kg	
		>2000 mg/kg	

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale mg/kg	Voie cutanée mg/kg	Inhalation (gaz) ppm	Inhalation (vapeurs) mg/l	Inhalation (poussières et brouillards) mg/l
Hempel's Classic Varnish xylène anhydride phthalique	3523 1530	46162.5 1100	209829.7 5000		

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Lapin - Yeux - Faiblement irritant		
C10-C13 hydrocarbons (n-alkanes, isoalkanes, cyclics) <2% aromatics	Mammifère - espèces non précisées - Peau - Faiblement irritant		
xylène	Mammifère - espèces non précisées - Yeux - Faiblement irritant Lapin - Yeux - Irritant puissant	Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures	Quantité/concentration appliquée: 5 milligrams
anhydride phthalique	Lapin - Peau - Irritant moyen Lapin - Peau - Irritant Lapin - Yeux - Irritant moyen	Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures	Quantité/concentration appliquée: 500 milligrams
		Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures	Quantité/concentration appliquée: 50 milligrams

#### Sensibilisant

Nom du produit/composant	Espèces - Voie d'exposition	Résultat
anhydride phthalique	cobaye - peau Souris - peau	Sensibilisant Sensibilisant

#### Effets mutagènes

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

#### Cancérogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

#### Toxicité pour la reproduction

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Catégorie 3		Effets narcotiques
anhydride phthalique	Catégorie 3		Irritation des voies respiratoires

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
AUCUN EFFET connu selon notre base de données.			

#### Danger par aspiration

# Fiche de données de sécurité

## Hempel's Classic Varnish



### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
C10-C13 hydrocarbons (n-alkanes, isoalkanes, cyclics) <2% aromatics	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocrinianes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Autres informations : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
anhydride phthalique	Aiguë - CE50 - Eau douce	Daphnie	>640 mg/l [48 heures]
2-(5-chloro-2H-benzotriazole-2-yl)-6-(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-phenol	Aiguë - CL50	Poisson	>100 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CE50	Daphnie	100 mg/l [24 heures]

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	OECD Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	80% [28 jours] - Facilement	
xylène		>60% [28 jours] - Facilement	
anhydride phthalique	OECD Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique	90 - 98% [28 jours] - Facilement	
		85.2% [28 jours] - Facilement	
Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics			Facilement
xylène			Facilement
anhydride phthalique			Facilement
2-(5-chloro-2H-benzotriazole-2-yl)-6-(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-phenol			Non facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	5 - 6.7	10 - 2500	Élevée
C10-C13 hydrocarbons (n-alkanes, isoalkanes, cyclics) <2% aromatics	-	10 - 2500	Élevée
xylène	3.12	8.1 - 25.9	Faible
anhydride phthalique	1.6	3.4	Faible
2-(5-chloro-2H-benzotriazole-2-yl)-6-(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-phenol	>6	548 - 895	Élevée

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

# Fiche de données de sécurité

## Hempel's Classic Varnish



### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
xylène anhydride phthalique 2-(5-chloro-2H-benzotriazole-2-yl)-6-(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-phenol	1.6 - 2.6 1.6 3.2	39 - 365 36.3099 1443.01

#### Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non
C10-C13 hydrocarbons (n-alkanes, isoalkanes, cyclics) <2% aromatics	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non
xylène anhydride phthalique	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
2-(5-chloro-2H-benzotriazole-2-yl)-6-(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-phenol	Non	Oui	N/A	Non	Non	Oui	Non

Mobilité :

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
C10-C13 hydrocarbons (n-alkanes, isoalkanes, cyclics) <2% aromatics	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
xylène anhydride phthalique	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	Non	N/A	Non	Oui	Non	N/A	N/A
2-(5-chloro-2H-benzotriazole-2-yl)-6-(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-phenol	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

#### Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
C10-C13 hydrocarbons (n-alkanes, isoalkanes, cyclics) <2% aromatics	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
xylène anhydride phthalique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
2-(5-chloro-2H-benzotriazole-2-yl)-6-(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-phenol	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Conclusion/Résumé :

Accumule fortement dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. À évacuer conformément à la réglementation fédérale, régionale et locale en vigueur. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Les pertes, restes, vêtement usagés et similaires doivent être déposés dans un récipient à l'épreuve du feu.

Récipients vides: Reconditionner ou élininer comme les déchets spéciaux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11\*

#### Emballage

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le transport peut être fait selon la législation nationale ou selon ADR pour le transport par route, RID pour le transport par train, IMDG pour le transport par mer, IATA pour le transport aérien.

14.1 N° ONU ou ID	14.2 Nom d'expédition	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 GE*	14.5 Env* Informations complémentaires
Classe ADR/RID	UN1263 PEINTURE	3 	III	Non. <u>Code tunnel</u> (D/E)
Classe IMDG	UN1263 PAINT	3 	III	No. <u>Emergency schedules</u> F-E, S-E
Classe IATA	UN1263 PAINT	3 	III	No. -

GE\* : Groupe d'emballage

Env.\* : Dangers pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation - Substances extrêmement préoccupantes

#### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Substances extrêmement préoccupantes

Nom des composants	Propriété intrinsèque	Statut	Numéro de référence	Date de révision
2-(5-chloro-2H-benzotriazole-2-yl)-6-(1,1-diméthylethyl)-4-méthyl-phenol	vPvB	Eligible (à la procédure d'autorisation)	D(2023)8585-DC	1/23/2024

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

#### Autres Réglementations UE

#### Catégorie Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso III.

# Fiche de données de sécurité

## Hempel's Classic Varnish



### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Catégorie Seveso
P5c : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

#### Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, 84  
L 461-1 à L 461-7 : <2% aromatics  
xylène RG 4bis  
Références : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
PNEC = concentration prédictive sans effet

Texte intégral des mentions H abrégées :  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H400 Très毒ique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH441 S'accumule fortement dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] :  
Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4  
Aquatic Acute 1 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1  
Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1  
Flam. Liq. 3 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
Repr. 2 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2  
Resp. Sens. 1 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1  
Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
Skin Sens. 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
Skin Sens. 1A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A  
STOT SE 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3  
vPvB TRÈS PERSISTANT ET TRÈS BIOACCUMULABLE

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES SENSIBILISATION CUTANÉE TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) TRÈS PERSISTANT ET TRÈS BIOACCUMULABLE	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul D'après les données d'essai

#### Avis au lecteur

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Les modifications de données ou de contenu avec la précédente version sont indiquées par un triangle dans le coin supérieur gauche de la zone modifiée.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et les réglementations tant nationales que communautaires. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences d'hygiène et sécurité ainsi qu'environnementale relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementation locales.